



Pascal WILK

Formations à la sécurité

Secourisme - Incendie - Hygiène - Sécurité -

Identification et management du risque - DUER

PROGRAMME GÉNÉRIQUE

Mettre en place la démarche d'

Evaluation des risques professionnels :

LE DOCUMENT UNIQUE

(Décret du 5 novembre 2001)

Objectifs visés :

- Etre capable de mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des « valeurs essentielles et des bonnes pratiques de préventions » prônées par le Réseau Prévention*, facilitant la mise en œuvre de plan d'action de prévention
- Rendre les participants aptes à :
 - L'analyse et à la prévention des risques professionnels dans leur entreprise pour les formaliser dans le « DOCUMENT UNIQUE »
 - Comprendre, manager, faire savoir en intégrant leurs obligations en matière de sécurité.
- Rendre les entreprises :
 - autonomes dans leur réflexion,
 - Capables de mettre en place un plan annuel d'actions et de mise à jour

Public visé :

Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)
(Fonctionnels de sécurité, membres du CHSCT).

Entreprises concernées :

PME/PMI désireuses de se mettre à jour de leur obligation législative en mettant en place le système de prévention des risques ou voulant mettre à jour ou approfondir celui déjà existant.

Durée de la formation :

Pascal Wilk 108 résidence Domont Village 95330 Domont – Port. 06 60 43 02 08 – fax 09 56 06 38 79

pw.formationsecurite@free.fr - www.pw.formation.sitew.com/

SIRET 51772567700010 - APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 95 04886 95 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Habilitations INRS : SST 502862/2014/SST-01/0/12 - APS ASD 503000/2014/ASD CPS6ID-01/0/12 - AP ASD 3217/2014/CRPS-1/12

2 à 3 jours (généralement 2 jours)

Modalités de mise en œuvre :

Acquisition des compétences méthodologiques par mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retour d'expériences collectif

Nombre de participants :

1 à 12 personnes maximum

Pré requis

Il est conseillé aux apprenants de suivre préalablement :

« Bases en prévention » selon le référentiel national dispensé par :

INRS dans le dispositif d'autoformation **@01001**

« Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »,

<http://www.inrs.fr/accueil/>

- Réseau Prévention : CNAMTS – CARSAT – CRAM – CGSS – INRS – EUROGIP
- Formation utilisant notamment des supports : INRS – CRAMIF - travaillermieux.gouv.fr/

Programme générique adapté à la démarche de l'entreprise lors de la visite d'évaluation.